

## Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2006-35-129 du 8 février 2006, mis à jour le

### Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune code postal 5 - 13 Rue des Voltz  
68000 Colmar.

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit  oui  non  
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation  oui  non  
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé  oui  non

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation  Crue torrentielle  Remontée de nappe   
Avalanche  Mouvement de terrain  Sécheresse   
Séisme  Cyclone  Volcan   
Feux de forêt  autre

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé  oui  non  
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit\*  oui  non

\* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique  Effet de surpression  Effet toxique

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2000-892 du 13 septembre 2000

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone Ia  zone Ib  zone II  zone III  Zone 0

### pièces jointes

6. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Projet de Sonage réglementaire du 12.02.1987, du 12.03.1987 et du 11.04.1987 - Planche n° 4/11

### vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

7. Vendeur - Bailleur Nom prénom SNC KAUFMAN & BROAD Promotion 6  
rayer la mention inutile

8. Acquéreur - Locataire Nom prénom  
rayer la mention inutile

9. Date

à

le

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département.  
En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.  
(V de l'article 125-5 du code de l'environnement)



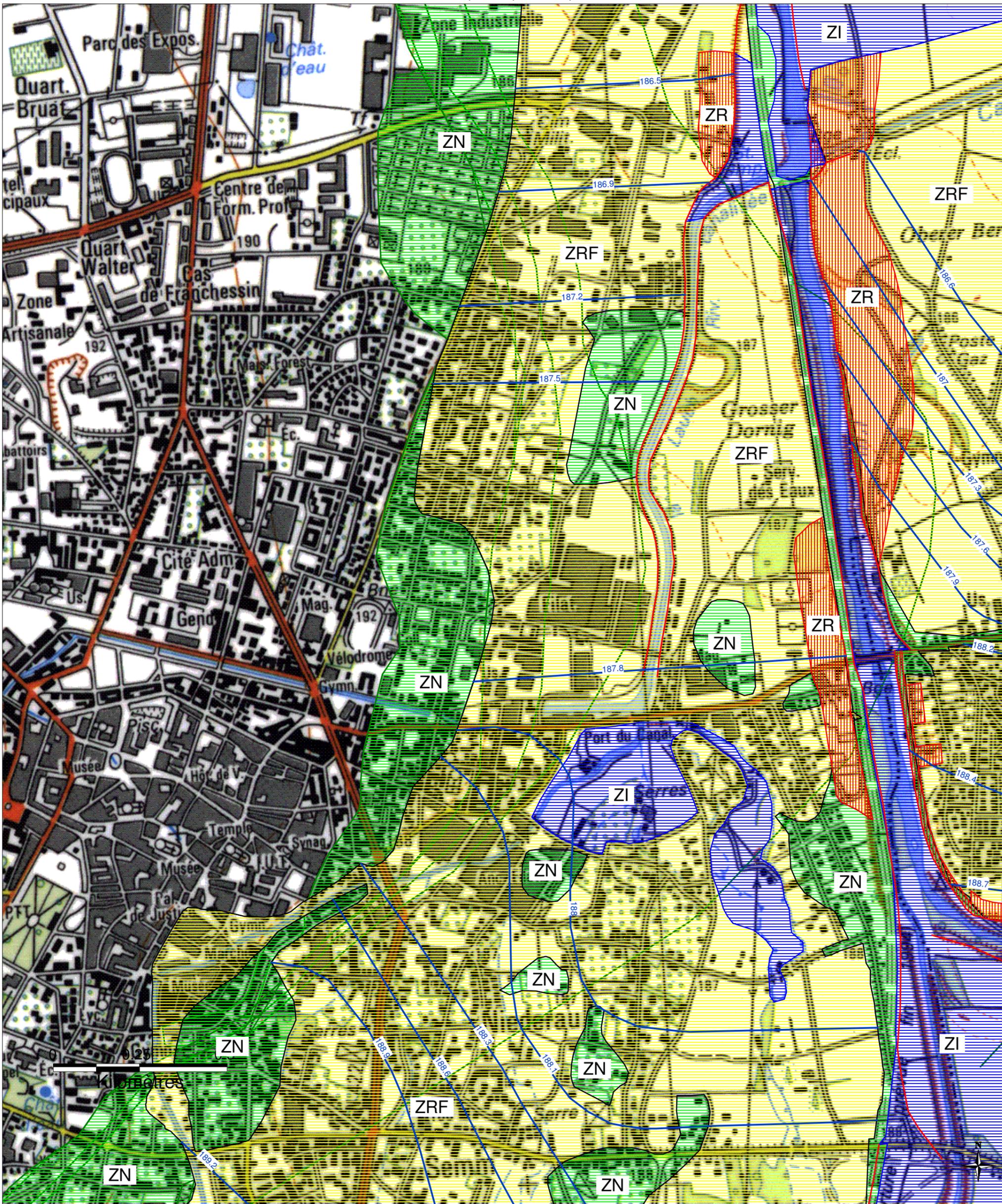
ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN



Préfecture du Haut-Rhin  
 Direction Départementale  
 de l'Agriculture et de la Forêt

Commune de COLMAR - 4/11

PPRI de l'ILL en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 12 février 1997  
 PPRI de la Lauch en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 12 mars 1997  
 PPRI de la Fecht en cours d'élaboration - prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 1997



- ▬▬▬ ZI - Zone inondable en cas de crue centennale
- ▬▬▬ ZIF - Zone inondable en cas de crue centennale, urbanisée, à risques faibles
- ▬▬▬ ZR - Zone à risque élevé en cas de rupture de digue
- ▬▬▬ ZRF - Zone à risque d'inondation, en particulier si rupture de digue
- ▬▬▬ ZN - Zone soumise au risque de remontées de nappe
- Cotes de hautes eaux prévisibles en cas d'inondation (en mètres NGF)
- Digue

Janvier 2006